

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 43 (2006)  
**Heft:** 1713

**Artikel:** Étrangers : un contrat pour s'intégrer  
**Autor:** Danesi, Marco  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009246>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un contrat pour s'intégrer

**L'assemblée des délégués du PSS réunie à Muttenz (BL) a approuvé, malgré une centaine d'amendements, la nouvelle politique d'intégration des étrangers proposée par sa direction.**

**A** la fin, seule la section genevoise refuse le papier sur l'intégration des étrangers du Parti socialiste. Le reste de l'assemblée des délégués, cloîtrés à Muttenz (BL) pendant une journée entière, agite les petits cartons rouges en faveur du programme «pragmatique et offensif» défendu par le comité directeur. Sans véritable débat, cependant. Notamment au sujet de la convention d'intégration, pièce maîtresse du projet, fixant droits et devoirs réciproques entre les migrants, les employeurs et l'Etat. Via un compromis négocié par la direction avec une partie des camarades réticents, la discussion attendue aboutit à un rafistolage de dernière minute avec annexion d'une proposition jusque-là concurrente. En gros, la convention nuance son caractère menaçant - même si elle pourra influencer la décision de renouvellement d'un permis de séjour problématique - et se pare d'un amendement tiré des pratiques en cours dans le canton de Neuchâtel, bâties sur l'accompagnement précoce et durable des migrants.

## Vers la citoyenneté

Moritz Leuenberger, accueilli en héros par une salle enthousiaste, vante en début de journée l'intégration, la coopération, la solidarité sans oublier les vertus du code pénal pour combattre l'illégalité. Bon pasteur, il veut rapprocher les différences contre les gourous de la fermeture et de l'isolement, Christoph Blocher en tête.

La table ronde qui suit, réunissant des élus étrangers dans des législatifs cantonaux et municipaux et le sénateur italien Claudio Micheloni, démocrate de gauche, prône l'intégration des étrangers par les étrangers. Ainsi les droits politiques transfèrent les immigrés - votants, électeurs et élus - en moteur de l'enracinement progressif de tous les autres. A mille lieues de l'assimilation, chère à la droite nationaliste. Un migrant-citoyen devient un aimant pour sa communauté. Et un trait d'union avec la société suisse.

Avant de quitter la scène, Claudio Micheloni proclame la primauté de l'individu qui ne se réduit pas à sa langue, à sa connaissance de la culture indigène ou à son contrat de travail. Impossible donc de maîtriser et d'évaluer, surtout au moyen d'une convention, le bric-à-brac qui façonne l'identité de femmes et d'hommes en chair et en os.

## L'école laïque et isolée

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat vaudois en charge de l'instruction publique, représentant également ses collègues, le genevois Charles Beer et la jurassienne Elisabeth Baume-Schneider, s'inquiète à son tour de l'avenir laïque de l'école. Elle salue le réalisme du Tribunal fédéral au sujet du port des symboles religieux, admis pour les élèves et interdit aux enseignants, ainsi qu'à l'égard des congés et des dispenses liés aux pratiques et aux obligations confessionnelles. Elle regrette en revanche la solitude des maîtres et des professeurs face aux exigences des élèves et des parents. Pire, la solution au cas par cas des problèmes, centrée sur l'individu, sape la socialisation et la transmission de valeurs communes, au cœur de l'école obligatoire. Bref, l'intérêt de l'enfant ne doit pas l'emporter sur le bien public, sur l'égalité des chances et des sexes, sur la solidarité et la cohésion sociales. Voilà pourquoi il faut chercher un équilibre, même précaire, sans crainte des conflits.

Le vœu pragmatique de la conseillère d'Etat vaudoise ébranle à peine les socialistes genevois qui demandent le renvoi du papier. Ils dénoncent l'absence de toute discussion sur l'idée même de convention et fustigent le ton et la substance à la fois paternalistes et intransigeants du document. En deux mots, ils récuse le caractère contraignant des mesures proposées au nom de l'égalité de traitement inscrite dans la Constitution.

Après une dizaine d'interventions pour ou contre la requête genevoise, achevée par une harangue vibrante de Pierre-Yves Maillard, vice-président du PS et conseiller

d'Etat vaudois, attaquant Blocher et ses lieutenants, refusant l'angélisme trop souvent reproché à la gauche, incitant les délégués à accepter un débat, peut-être inconfortable, mais nécessaire, l'assemblée vote largement l'entrée en matière.

Et là, commence une longue litanie d'amendements. Pressé, le comité directeur mène les délibérations à toute vitesse. Deux tiers des contestations sont réglées à l'avance, d'autres négociées sur place. Seulement deux points suscitent une ébauche d'affrontement: l'interdiction du port des symboles religieux visibles en classe par les enseignants et la convention d'intégration. Malgré Secondos plus - association zurichoise de migrants de première et deuxième génération incorporée au Parti socialiste - sensible à la liberté individuelle, l'assemblée plébiscite la fermeté vis-à-vis des voiles, crucifix et autres kippas, car «à l'école obligatoire la religion reste au vestiaire». Alors que la convention échappe au débat grâce à la verve diplomatique des dirigeants du parti, qui sauvegardent l'essentiel d'«une politique d'intégration de gauche»: le contrat obligatoire. Gage pour tous les migrants, surtout les plus démunis et vulnérables, de leur destin de citoyen. *md*

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:

**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré aussi à ce numéro:

**Jean-Daniel Delley (jd)**

**Gérard Escher (ge)**

**André Gavillet (ag)**

**Albert Tille (at)**

**Gian Trepp (treppresearch.com)**

Responsable administrative:

**Anne Caldelari**

Impression:

**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

**E-mail:**

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

**www.domainepublic.ch**